

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141014-2014_A205-DE
Date de télétransmission : 22/10/2014
Date de réception préfecture : 22/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A205

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Amélioration de la desserte du pôle d'activités d'Aix-en-Provence - Projets d'infrastructures

Le 14 octobre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase municipal de Meyreuil, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe - BACHI Abbassia - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BENKACI Moussa - BERNARD Christine - BONTHOUX Odile - BOUDON Jacques - BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre - BRAMOULLÉ Gérard - CALAFAT Roxane - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CESARI Martine - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges - de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe - DELAVET Christian - DEVESEA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HOUEIX Roger - LAFON Henri - LAGIER Robert - LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène - MALAUZAT Irène - MALLIE Richard - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PIZOT Roger - POLITANO Jean-Jacques - PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard - RENAUDIN Michel - SALOMON Monique - SERRUS Jean-Pierre - SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BURLE Christian suppléé par MAUNIER André

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - AUGÉY Dominique donne pouvoir à MALAUZAT Irène - BALDO Edouard donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à de SAINTDO Philippe - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis - JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - ROUVIER Catherine donne pouvoir à YDE Marcel - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine - SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane - TERME Françoise donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - ZERKANI Karima donne pouvoir à SUSINI JULES

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille - AMIEL Michel - BORELLI Christian - BOYER Raoul - BUCCI Dominique - CANAL Jean-Louis - CIOT Jean-David - FABRE-AUBRESPY Hervé - FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier - GARELLA Jean-Brice - LEGIER Michel - MEÏ Roger - NERINI Nathalie - PEREZ Fabien - PRIMO Yveline - TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 14 OCTOBRE 2014

Rapporteur : Guy BARRET

Co-rapporteurs : Frédéric GUINIERI
Roger PELLENC

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

**Objet : Amélioration de la desserte du pôle d'activités d'Aix-en-Provence –
Projets d'infrastructures
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le pôle d'activités d'Aix-en-Provence représente 26 000 emplois et 1 400 entreprises. Il s'étend dans la plaine des Milles sur près de 600 ha et constitue un moteur économique régional. La CPA a toujours accompagné le développement de cette zone par la mise en œuvre d'actions en faveur de l'amélioration de son accessibilité générale. Le présent rapport vise à présenter les projets mis en œuvre par les différents acteurs (Etat, Conseil Général et CPA) pour améliorer la desserte du pôle et à acter les engagements de la CPA.

Exposé des motifs :

Plusieurs actions et projets sont en cours pour accompagner le développement du pôle d'activités d'Aix-les-Milles. Il s'agit d'une part de concrétiser le potentiel ferroviaire de la zone (halte de Plan d'Aillane et future halte de Luynes) et d'autre part de mettre à niveau sa desserte routière, par le nord (RD 543 et RD 18) mais également par le sud afin de réduire les impacts dans la traversée de Cabriès et de Bouc-Bel-Air.

1. La desserte ferroviaire de la zone d'activités

1.1. La ligne ferrée Pays d'Aix / Etang de Berre

La CPA a terminé les travaux du pôle d'échanges de Plan d'Aillane, face à l'aérodrome. Elle participe activement à la réalisation du projet de réouverture de la ligne ferrée Pays d'Aix / Etang-de-Berre. Elle a notamment contribué à améliorer les résultats socio-économiques du projet, qui dispose désormais d'un potentiel de 7500 voyageurs/jour, à l'échéance d'une réouverture complète avec une liaison Aix-en-Provence, Vitrolles Aéroport Marseille-Provence, vers Marseille-Euroméditerranée. L'investissement initial a aussi été réduit passant de 155 M€ à 95 M€, lui conférant un taux de rentabilité de près de 5 %, identique à celui du projet de modernisation de la ligne ferrée Aix-Marseille (2ème phase).

Les décisions de financement de l'Etat sur le CPER sont attendues pour la fin 2014 en lien avec la remise à plat de l'éco-taxe. Un comité de pilotage a eu lieu le 7 mai 2014 et a confirmé le fort potentiel du projet, soutenu par l'ensemble des collectivités (Région, Conseil Général, Communauté d'Agglomération Agglopoles Provence, communes de Rognac et Velaux).

La CPA réalisera la suppression du passage à niveau n° 9 au niveau de la tuilerie dans le cadre de la liaison RD18/RD9, déclarée d'intérêt communautaire lors du Conseil de communauté du 15 janvier 2014.



1.2. La ligne ferrée Marseille-Gardanne-Aix

La future halte de Luynes sur la ligne ferrée Aix-Marseille dispose aussi d'un potentiel important pour desservir la zone d'activités par le sud, en lien avec la mise en place d'une liaison structurante de bus (site propre), connectée à Plan d'Aillane.

Cette halte sera mise en service de manière anticipée dans le cadre de la 2ème phase du projet de modernisation, dont la mise en service globale est attendue pour 2020 (DUP en 2017). La CPA conduira les études liées à l'intermodalité de la halte et RFF assurera la maîtrise d'ouvrage complète sur le domaine ferroviaire.



La CPA participe au financement des études de modernisation des projets ferrés et souhaite accélérer la mise en œuvre des travaux en y apportant aussi une contribution financière, dans le cadre d'un plan de financement équilibré.

2. La desserte routière de la zone d'activités

La zone d'activités d'Aix-les-Milles souffre d'un déficit d'accessibilité par le Nord. En effet, la RD 543 est entravée par le hameau médiéval de Saint-Pons et la RD18 (route des Milles) n'est pas au gabarit.

2.1 Le projet de déviation de la RD543

L'étude circulatoire conduite par le Conseil Général montre une prégnance forte des déplacements domicile/travail (12 000 vh/j), qui se caractérise par une congestion aux heures de pointe le matin et le soir.

Au passage du hameau de Saint-Pons, la chaussée de la RD 543 est étroite et sinueuse. De plus, suite à des chutes de pierres, des protections ont été placées près des bâtiments et un feu tricolore alterne désormais la circulation. Le pont de Saint-Pons est classé au titre des monuments historiques.



Compte tenu de cette géométrie particulière, aucun transport en commun ne peut emprunter ce tronçon de la RD 543 (gabarit de 13 T), cette route étant pourtant identifiée au schéma directeur routier départemental comme une voie économique de liaison N/S (Rognes/Septème les Vallons).

Ainsi, le Conseil Général a-t-il engagé des études préalables (Egis Conseil, 2010) à la réalisation d'une déviation de la RD543 depuis le carrefour avec la RD64 jusqu'au giratoire L. Philibert/A. Fresnel, en supprimant le passage à niveau, cette suppression étant indispensable dans le cadre du projet de réouverture aux voyageurs de la ligne Aix-Rognac (cf. ci-dessus).

A l'issue d'une première phase d'analyse des contraintes, trois variantes ont donc été soumises à la concertation, suite au Comité Technique de mai 2012. Les variantes contournent le hameau de Saint-Pons à l'Est s'agissant des variantes «Est1», «Est 2» et à l'Ouest s'agissant de la variante dite «Ouest».

Un consensus existe entre l'Etat et les différentes collectivités sur cette variante Ouest. La Communauté du Pays d'Aix s'est prononcé en faveur de ce tracé par délibération et a rappelé son grand attachement à la réalisation de cette déviation, qui permettra d'une

part de faire circuler des transports en commun sur la RD 543 en direction du pôle d'activités d'Aix-en-Provence et du pôle d'échanges de Plan d'Aillane et d'autre part de supprimer le passage à niveau n° 7.

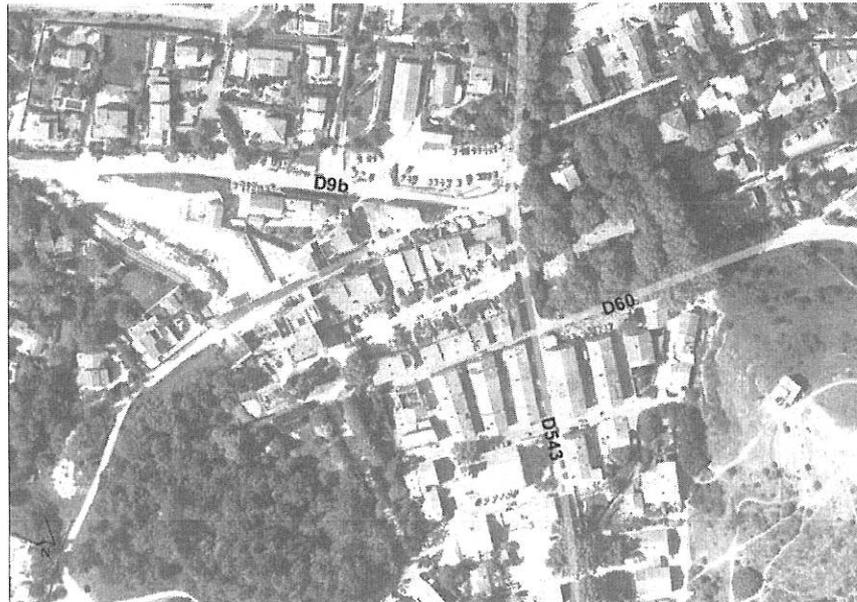
Au regard de la qualité des zones agricoles impactées par les variantes Est 1 et Est 2, ainsi que de leur coût exorbitant (longueur de l'ouvrage d'art de franchissement de l'Arc), la variante Ouest semble la seule qui permette de ne pas obérer la mise en œuvre du projet.

Le calendrier du projet de déviation de la RD 543 est le suivant :

- Concertation publique sur l'étude des variantes : juin 2012
- Étude de la solution retenue : 2014
- Enquête publique : 2015
- Étude PRO, DCE : 2016-2017
- Travaux : 2018-2019

2.2. La traversée de Calas

La traversée du village de Calas connaît un trafic très dense, préjudiciable au cadre de vie des habitants. En effet, une part importante des salariés du pôle d'activités emprunte cette voie pour se rendre sur son lieu de travail, évitant ainsi une partie des embouteillages sur l'échangeur des Trois-Pigeons au Sud-Est du pôle.



Par délibération du Conseil du 19 décembre 2013, la Communauté du Pays d'Aix a étendu les critères définissant la notion de l'intérêt communautaire pour la compétence « création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire ».

En plus des critères précédemment votés lors de la délibération n°2005_A099 du 24 juin 2005, il a été décidé de retenir d'intérêt communautaire, les voiries communales de contournement, à créer, nécessaires pour améliorer les échanges et les liaisons routières.

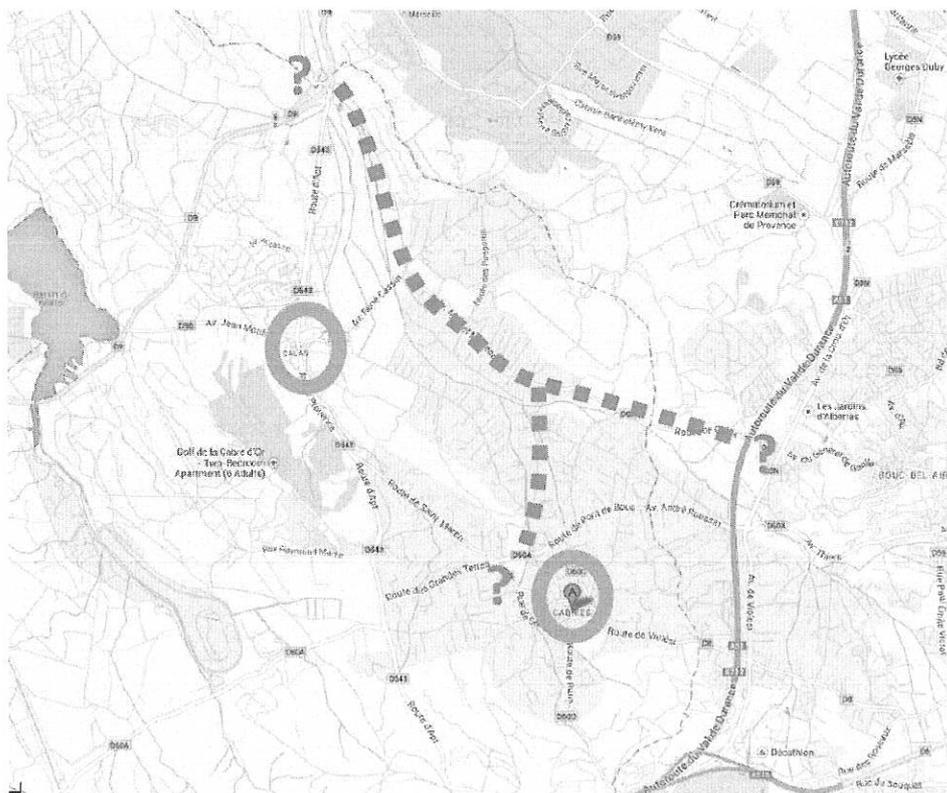
Aujourd'hui la commune de Cabriès a fait part de son souhait de création d'une desserte routière ayant pour objectif de servir le contournement Nord-Est de la commune.

En effet une grande partie de la circulation venant de Lagremouse et reliant, soit l'A51, soit Les Pennes Mirabeau, transite par la RD543, traverse le hameau de Calas et crée des saturations importantes.

D'autant que dans le cadre de l'amélioration de la desserte de la Duranne, une voie nouvelle doit être réalisée qui doit se raccorder sur le giratoire de Lagremouse. Cette voie est indispensable pour desservir la future partie Habitat de la Duranne. Si le giratoire de Lagremouse dispose d'un diamètre suffisamment grand pour recevoir une cinquième branche, il s'avère aujourd'hui nécessaire de compléter la réflexion avec une étude circulatoire plus globale qui doit intégrer les flux du pôle d'activités d'Aix-en-Provence et du quartier de la Duranne et leurs répercussions au sud, et notamment sur les secteurs de Cabriès Calas et de Bouc -Bel-Air.

Il est donc proposé de mettre en place une réflexion afin de dévier ce trafic de transit et permettre une liaison routière entre le Giratoire de Lagremouse sur la RD543 et l'Est de la commune.

Si la faisabilité et l'intérêt pour la Communauté du Pays d'Aix sont avérés, la Communauté du Pays d'Aix pourra la déclarer d'intérêt communautaire lors d'un prochain Conseil de Communauté.



2.3. La modification du gabarit de la RD18 et son débouché sur la RD9

Le Conseil Général a engagé les travaux par la reprise du giratoire RD64 (route de Galice)/RD18. Les travaux d'élargissement de la voie sont eux prévus assez rapidement en 2014-2015. En effet, plusieurs sections trop étroites et accidentogènes posent problèmes.

La CPA réalisera la suppression du passage à niveau n° 9 au niveau de la tuilerie dans le cadre de la liaison RD18/RD9, déclarée d'intérêt communautaire lors du Conseil de communauté du 15 janvier 2014 (contournement des Milles).

2.4. La route de Lenfant

Située au Nord-Est du pôle, son recalibrage apparaît indispensable pour le maillage du réseau. Les modalités de sa réalisation sont en discussion avec la ville d'Aix-en-Provence dans le cadre du projet de réhabilitation de la zone.

2.5. L'échangeur A51 des Trois-Pigeons

Situé au Sud-Est du pôle d'activités, il s'agit d'un projet porté par l'Etat, pour lequel la CPA souhaite s'investir, en lien avec les communes concernées, afin de mieux faire prendre en compte ses exigences (minimiser les impacts sur le réseau secondaire).

Il répond à plusieurs objectifs :

- Mettre en sécurité la bretelle de sortie Luynes « 3 Pigeons » sur l'A51 en supprimant les remontées de files sur l'A51 ;
- Améliorer la conformité des entrées et sorties sur l'A51 ;
- Améliorer la sécurité routière sur la RD 8n au débouché de la bretelle ;
- Améliorer le fonctionnement global de l'accès Sud de la zone d'activités des Milles.



Enfin, et bien qu'il ait été prouvé que l'activité future du Palais des Sports sera sans impact sur les conditions de circulation du secteur aux heures d'affluence, l'amélioration de cet échangeur viendra faciliter l'accès à cet équipement et au pôle d'échanges attenant.

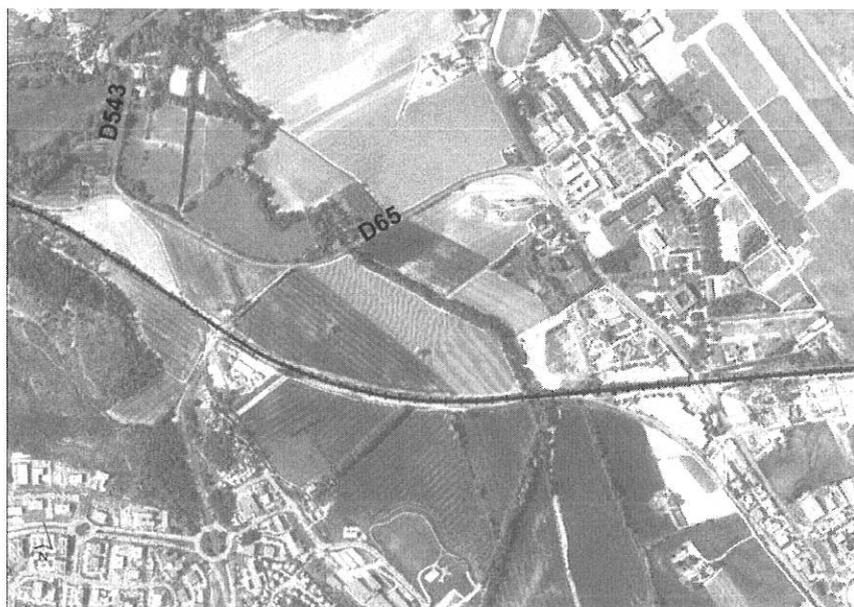
Les déplacements domicile-travail sont un facteur fort de congestion routière (remontées de files sur les bandes d'arrêt d'urgence et l'A51, bouchons, ralentissements, allongement des temps de parcours, ...). Ces perturbations de la circulation représentent un risque en termes de sécurité routière puisqu'elles provoquent des accidents liés à des entrecroisements entre les flux d'entrée et de sortie au niveau de Bouc-Bel-Air et des 3 Pigeons.

Les niveaux de trafic élevés sur cette section, couplés à un taux important de poids lourds (6%) et des vitesses pratiquées élevées dans le sens Marseille-Aix sont des facteurs de risques supplémentaires qui s'ajoutent au sentiment d'insécurité des usagers (fréquence des accidents élevée sur la RD8n ou, dans une moindre mesure, sur la RD59, manque de visibilité, géométrie inadaptée aux niveaux de trafic, ...) et rendent d'autant plus difficile la desserte du pôle d'activités d'Aix-les-Milles.

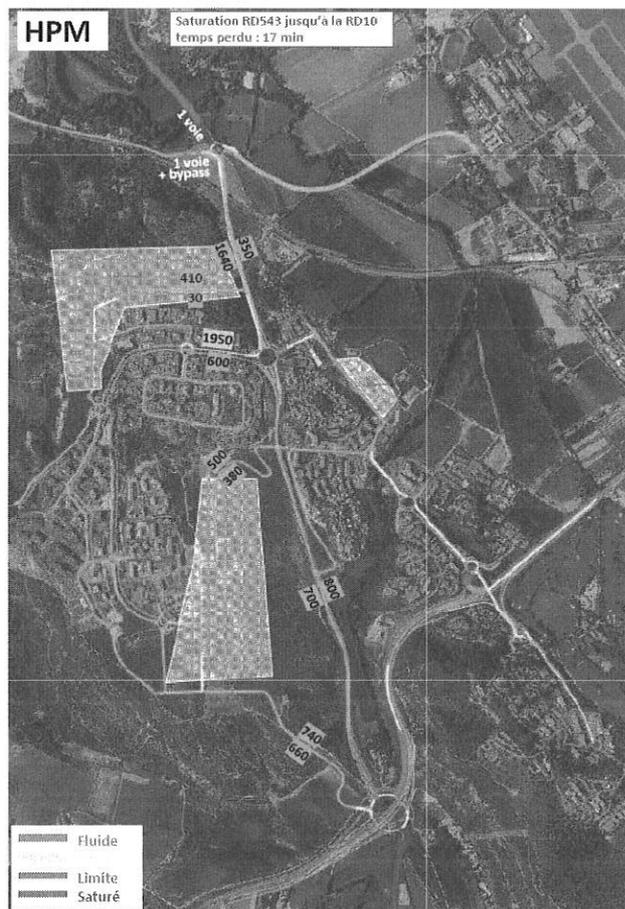
Au vu des perturbations et encombrements que le dispositif proposé par les services de l'Etat risque de générer sur le trafic secondaire et notamment la RD8n, la Communauté du Pays d'Aix-en-Provence a récemment manifesté le souhait de reprendre les discussions avec l'Etat sur la nature des aménagements. Elle propose, si nécessaire, son appui financier en vue d'une mise en œuvre rapide d'un projet conforme à ses attentes.

2.6. Les accès au quartier de la Duranne

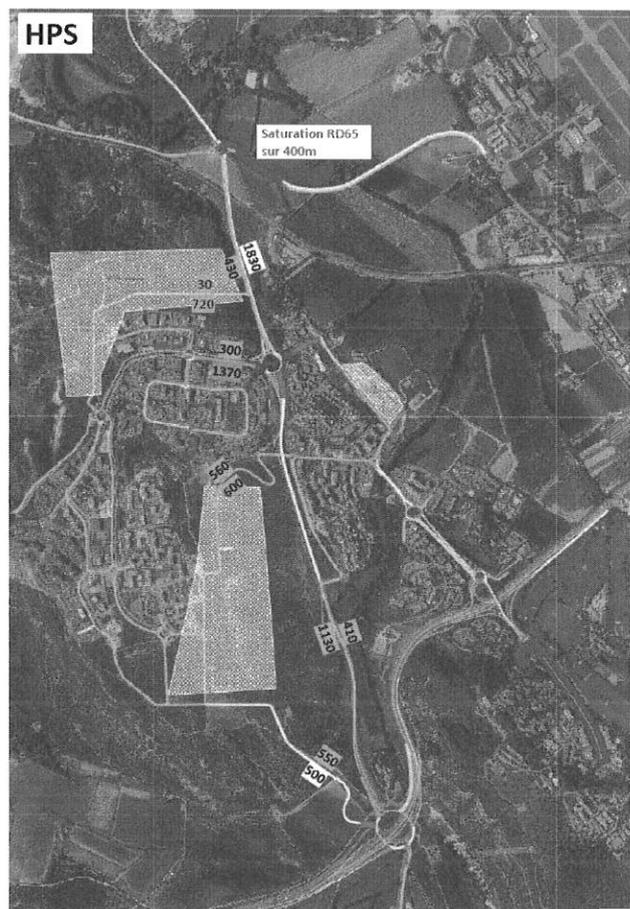
La CPA a conduit début 2014 une étude mettant en œuvre un modèle dynamique de circulation sur le secteur Duranne-Europôle de l'Arbois.



Heure de pointe du matin



Heure de pointe du soir



Les densités de trafic actuelles (2 300 véhicules à l'heure de pointe du matin en entrée de la Duranne) et de surcroît celles attendues à l'échéance de la réalisation des projets urbains prévus sur le secteur (cf. carte ci-dessus) sont telles, que l'attractivité du réseau de transport collectif est compromise. Il convient de pouvoir offrir des temps de parcours performants en transport en commun entre ce quartier de la Duranne, qui comptera à terme 10 000 habitants et 8 000 emplois) et le pôle d'échanges de Plan d'Aillane.

Deux hypothèses radicalement volontaristes ont été étudiées, sur proposition de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix, pour assurer dans les conditions les plus favorables cette liaison : la première mettant en œuvre un transport par câble a dû être rejetée en raison d'incompatibilités rédhibitoires avec l'activité de l'aérodrome, la seconde, reposant sur un concept de tram-train qui relierait la gare d'Aix-Centre à la Duranne et au Petit-Arbois n'apparaît également pas réaliste à court et moyen terme, au regard du rapport coût / nombre de personnes transportées très défavorable.

L'étude circulatoire (BET Transmobilités) conduite par la CPA a donc permis de mettre en évidence la nécessité de réaliser un site propre sur la RD65 et la RD543 depuis le pôle d'échanges de Plan d'Aillane jusqu'à la Duranne et l'avenue Louis Philibert, ainsi que sur la RD543 depuis la RD64 (route de Galice). Il existe un consensus technique entre les différentes collectivités parties prenantes de cette question (CG13, Syndicat mixte de l'Arbois, CPA). Il conviendra qu'un Comité de Pilotage puisse confirmer cette orientation.

Le CG13 devrait intégrer dans les études d'avant-projet les demandes de la CPA. La CPA a d'ores et déjà indiqué qu'elle participerait financièrement au projet de déviation de la RD543 (hameau de St-Pons) conduite par le CG13. La quantification précise des dysfonctionnements constatés a permis de conforter nos demandes.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2013_A158 du Conseil de Communauté du 10 octobre 2014 portant avis de la CPA sur les variantes de la déviation de la RD543 sur la commune d'Aix-en-Provence au droit du hameau de St-Pons ;

VU la délibération n°2013_A160 du Conseil de Communauté du 19 décembre 2013 portant développement de l'étoile ferroviaire du Pays d'Aix - Engagement financier de la CPA en vue de dynamiser la mise en œuvre des projets ferrés sur son territoire ;

VU la délibération n°n°2014_A046 du Conseil de Communauté du 15 janvier 2014 portant prise en considération des nouvelles voiries communautaires pour les communes de Cabriès, Simiane-Collongue et Pertuis ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'espace et mobilité en date du 2 juillet 2014;

VU l'avis du Bureau communautaire du 17 juillet 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** des actions et projets en cours pour améliorer l'accessibilité générale de la zone d'activités d'Aix-les-Milles ;
- **ACTER** la réalisation de couloirs bus entre le pôle d'échanges de Plan d'Aillane et le quartier de la Duranne ;
- **AUTORISER** le Président à engager des discussions avec l'Etat s'agissant des principes d'aménagement de l'échangeur des Trois-Pigeons en lien avec les communes concernées ;
- **ACTER** le principe d'une participation financière de la CPA sur le projet de réaménagement de l'échangeur des Trois-pigeons ;
- **PRENDRE EN CONSIDERATION** la voie nouvelle de contournement Nord-Est de Cabriès ;
- **LANCER** les études de faisabilité de cette voirie en vue d'examiner l'opportunité de les déclarer d'intérêt communautaire ;
- **AUTORISER** Madame le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces ou documents permettant la bonne exécution de cette étude ;
- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur le budget investissement de la Communauté du Pays d'Aix, service 5D qui dispose des crédits suffisants.

Annexe 1 : Plan de situation



OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Amélioration de la desserte du pôle d'activités d'Aix-en-Provence - Projets d'infrastructures

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

22 OCT. 2014

